



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Steve Perreault, président, et tenue le 22 février 2023 à 15h45 au 100 place de la Mairie à Mont-Blanc.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur  
Monsieur André Brisson, représentant de Mont-Blanc  
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier  
Monsieur Francis Corbeil, représentant de Sainte-Lucie-des-Laurentides  
Monsieur Michel Bazinet, représentant de Val-Morin  
Monsieur Frédéric Boué, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts  
Madame Marie-Lise Daigle, représentante de Val-des-Lacs

**SONT ABSENTS :**

Madame, Dominique Forget représentante de Val-David  
Monsieur André Ibghy, représentant d'Ivry-sur-le-Lac

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier  
Madame Danielle Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe

### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Steve Perreault, la séance ordinaire est ouverte à 15h45.

### RÉSOLUTION 807-02-2023

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Francis Corbeil :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Adoption du règlement 003-1-2022 relatif au traitement des élus siégeant aux séances du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs afin de modifier la rémunération du président
  - 4.2 Demande de carte visa Desjardins affaires
  - 4.3 Démission de Madame Judith Lord au poste de Directrice des opérations
  - 4.4 Démission de Madame Nathalie Rochon à titre de consultante
  - 4.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 013-01-2023 amendant le règlement 013-2021 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaires et comportant une délégation de pouvoirs afin d'ajouter le chef des opérations comme responsable d'activité budgétaire
  - 4.6 Amendement du calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2023
  - 4.7 Démission de Madame Danielle Gauthier à titre de secrétaire-trésorière adjointe et de Monsieur Gilles Bélanger à titre de secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

### 5. TRÉSORERIE

- 5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer
- 5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

### 6. OPÉRATIONS

- 6.1 Embauche de Monsieur Marcel Bélanger au poste temporaire de chauffeur-opérateur
  - 6.2 Embauche de Monsieur Samuel Monette au poste de mécanicien
  - 6.3 Embauche de Monsieur David Bergeron au poste de chauffeur-opérateur
  - 6.4 Embauche de Monsieur Vincent Légaré au poste de chauffeur-opérateur
  - 6.5 Embauche de Monsieur Normand Chauvin-Leduc au poste de chauffeur-opérateur
  - 6.6 Approbation du devis pour la fourniture de produit pétrolier diesel
7. Période de questions
  8. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 808-02-2023** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2022**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 809-02-2023** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 003-1-2022 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS SIÉGEANT AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TROIS-LACS AFIN DE MODIFIER LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 003-16 relatif au traitement des élus siégeant aux séances du conseil d'administration par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs est entré en vigueur le 16 mai 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la rémunération du président ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 7 décembre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a également été déposé à la séance ordinaire du 7 décembre 2022.

**CONSIDÉRANT QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance ;



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**CONSIDÉRANT QUE** le membre a mentionné l'objet du règlement et a indiqué que les modalités concernant les versements de la rémunération supplémentaire ont été modifiées entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 003-1-2022 décrétant le traitement des élus siégeant aux séances du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de Trois-Lacs afin de modifier la rémunération du président.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

### ADOPTÉE

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 003-1-2022

#### **AMENDANT LE RÈGLEMENT 003-16 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS SIÉGEANT AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS AFIN DE MODIFIER LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT**

**ATTENDU QUE** le règlement 003-16 relatif au traitement des élus siégeant aux séances du conseil d'administration par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs est entré en vigueur le 16 mai 2016 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier la rémunération du président ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 7 décembre 2022;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a également été déposé à la séance ordinaire du 7 décembre 2022.

#### **LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 :** Le règlement 003-16 est modifié par l'insertion, après l'article 3, de l'article 3.1 suivant :

**ARTICLE 3.1** *Le président reçoit, en plus de la rémunération prévue à l'article 2, une rémunération de base annuelle de 1 000 \$ payable en cinq (5) versements égaux aux mois février, avril, juin septembre et décembre. Le versement se fera au même moment que la rémunération prévue à l'article 2.*

*Advenant, qu'il n'y ait pas de réunion au cours du ou des mois mentionnés ci-dessus, le paiement se fera au même moment que la prochaine séance.*

**ARTICLE 2 :** Le présent règlement a un effet rétroactif au 1er janvier 2023.

**ARTICLE 3:** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **RÉSOLUTION 810-02-2023**

#### **DEMANDE DE CARTE VISA DESJARDINS AFFAIRES.**

**CONSIDÉRANT QUE** certaines dépenses doivent parfois être payées par carte de crédit selon les exigences des fournisseurs ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de faciliter le processus d'achat et de commande de ces biens ou services il y a lieu d'autoriser l'émission de cartes de crédit Visa Desjardins Affaires au nom de Monsieur François Emery, chef aux opérations;



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

**D'ENTAMER** les démarches pour demander à la Caisse Desjardins d'émettre une carte de crédit, au nom de Monsieur François Emery, chef aux opérations avec une limite de crédit au montant de 5 000 \$, laquelle pourra être remise à M. Emery lorsque le règlement numéro 013-01-2023 sera en vigueur;

**D'AUTORISER** Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier à signer la demande de carte crédit auprès de Visa Desjardins Affaires.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 811-02-2023**

#### **DÉMISSION DE MADAME JUDITH LORD AU POSTE DE DIRECTRICE DES OPÉRATIONS.**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Judith Lord a démissionné de son poste de directrice des opérations et quitte ses fonctions le 24 février 2023.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

**DE PRENDRE ACTE** de la démission de Madame Judith Lord et de lui transmettre une lettre de remerciement pour le travail accompli au sein de la Régie.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 812-02-2023**

#### **DÉMISSION DE MADAME NATHALIE ROCHON À TITRE DE CONSULTANTE.**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Nathalie Rochon a démissionné à titre de consultante et a quitté ses fonctions le 15 février 2023.

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

**DE PRENDRE ACTE** de la démission de Madame Nathalie Rochon et de lui transmettre une lettre de remerciement pour le travail accompli au sein de la Régie.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 813-02-2023**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 013-01-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT 013-2021 RELATIF AUX RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET COMPORTANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIRS AFIN D'AJOUTER LE CHEF DES OPÉRATIONS COMME RESPONSABLE D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE**

Monsieur Frédéric Broué donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 013-01-2023 amendant le règlement numéro 013-2021 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaires et comportant une délégation de pouvoirs afin d'ajouter le chef des opérations comme responsable d'activité budgétaire et procède au dépôt du projet de règlement numéro 013-01-2023.



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

### **RÉSOLUTION 814-02-2023** **AMENDEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **POUR L'ANNÉE 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2023 le 28 septembre 2022 par la résolution 773-09-2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration souhaite ajouter des séances ordinaires.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget:

**D'AMENDER** le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2023 afin d'ajouter des séances ordinaires;

**D'ADOPTER** le nouveau calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration ci-dessous pour l'année 2023, lesquelles se tiendront, jusqu'à nouvel ordre, au siège social situé au 100, place de la Mairie, Mont-Blanc, comme suit :

- Mercredi 22 février 2023 14h30
- Mercredi 22 mars 2023 14h30
- Mercredi 26 avril 2023 14h30
- Mercredi 24 mai 2023 14h30
- Mercredi 21 juin 2023 14h30
- Mercredi 19 juillet 2023 14h30
- Mercredi 20 septembre 2023 14h30
- Mercredi 18 octobre 2023 14h30
- Mercredi 15 novembre 2023 14h30
- Mercredi 13 décembre 2023 14h30

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

### **ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 815-02-2023** **DÉMISSION DE MADAME DANIELLE GAUTHIER À TITRE DE SECRÉTAIRE-** **TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET DE MONSIEUR GILLES BÉLANGER À TITRE DE** **SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Danielle Gauthier a démissionné de son poste de secrétaire-trésorière adjointe, indiquant qu'elle quitterait ses fonctions le 22 février 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Gilles Bélanger a démissionné de son poste de secrétaire-trésorier, indiquant qu'il quitterait le 22 février 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration souhaite que Madame Gauthier et Monsieur Bélanger demeurent en poste jusqu'à la nomination d'un secrétaire-trésorier;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus pour combler ce poste est en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Gauthier et Monsieur Bélanger sont d'accord pour assurer leur fonction jusqu'à la nomination d'un nouveau secrétaire-trésorier puisque le processus est en cours;

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

**DE PRENDRE ACTE** de la démission de Madame Gauthier et de Monsieur Bélanger.



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**DE PRENDRE ACTE** que Madame Danielle Gauthier demeurera secrétaire-trésorière adjointe et Monsieur Gilles Bélanger secrétaire-trésorier jusqu'à la nomination d'un nouveau secrétaire-trésorier.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 816-02-2023** **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés du 2 décembre 2022 au 10 février 2023 totalisent 862 883.27\$ et se détaillent comme suit :

Chèques :	158 423.60\$
Traitements bancaires :	518 608.89\$
Salaires et remboursement de dépenses du 2 décembre au 10 février :	185 850.78\$
<b>Total :</b>	<b>862 883.27\$</b>

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

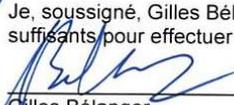
**D'APPROUVER** la liste des déboursés ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 2 décembre 2022 au 10 février 2023 pour un total de 862 883.27\$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 013-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 2 décembre 2022 au 10 février 2023 par les responsables d'activités budgétaires.

### **RÉSOLUTION 817-02-2023** **EMBAUCHE DE MONSIEUR MARCEL BÉLANGER AU POSTE TEMPORAIRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie souhaite procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur temporaire;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur François Emery, chef aux opérations recommande l'embauche de Monsieur Marcel Bélanger;

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier a procédé à l'embauche de Monsieur Bélanger du 9 décembre 2022 au 21 février 2023, conformément aux dispositions du règlement numéro 013-2021.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**DE PROCÉDER** à l'embauche de Monsieur Marcel Bélanger au poste temporaire de chauffeur-opérateur selon l'échelon salarial recommandé à compter du 22 février 2023.

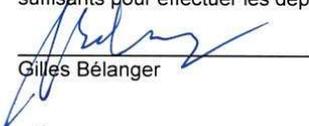
Les conditions de travail sont fixées à la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

### ADOPTÉE

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

#### RÉSOLUTION 818-02-2023

#### EMBAUCHE DE MONSIEUR SAMUEL MONETTE AU POSTE DE MÉCANICIEN

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie souhaite procéder à l'embauche d'un mécanicien;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur François Emery, chef aux opérations recommande l'embauche de Monsieur Samuel Monette;

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier a procédé à l'embauche de Monsieur Monette du 6 décembre 2022 au 21 février 2023, conformément aux dispositions du règlement numéro 013-2021.

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

**DE PROCÉDER** à l'embauche de Monsieur Samuel Monette au poste de mécanicien selon l'échelon salarial recommandé à compter du 22 février 2023.

Les conditions de travail sont fixées à la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

### ADOPTÉE

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

#### RÉSOLUTION 819-02-2023

#### EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVID BERGERON AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie souhaite procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur François Emery, chef aux opérations recommande l'embauche de Monsieur David Bergeron;

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier a procédé à l'embauche de Monsieur Bergeron du 2 janvier 2023 au 21 février 2023, conformément aux dispositions du règlement numéro 013-2021.

Il est proposé par Monsieur Francis Corbeil :



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**DE PROCÉDER** à l'embauche de Monsieur David Bergeron au poste de chauffeur-opérateur selon l'échelon salarial recommandé à compter du 22 février 2023.

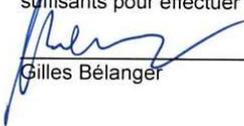
Les conditions de travail sont fixées à la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

### ADOPTÉE

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

#### RÉSOLUTION 820-02-2023

#### EMBAUCHE DE MONSIEUR VINCENT LÉGARÉ AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie souhaite procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur François Emery, chef aux opérations recommande l'embauche de Monsieur Vincent Légaré;

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier a procédé à l'embauche de Monsieur Légaré du 12 décembre 2022 au 21 février 2023, conformément aux dispositions du règlement numéro 013-2021.

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

**DE PROCÉDER** à l'embauche de Monsieur Vincent Légaré au poste de chauffeur-opérateur selon l'échelon salarial recommandé à compter du 22 février 2023.

Les conditions de travail sont fixées à la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

### ADOPTÉE

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

#### RÉSOLUTION 821-02-2023

#### EMBAUCHE DE MONSIEUR NORMAND CHAUVIN-LEDUC AU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR.

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie souhaite procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur François Emery, chef aux opérations recommande l'embauche de Monsieur Normand Chauvin-Leduc;

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier a procédé à l'embauche de Monsieur Chauvin-Leduc du 12 décembre 2022 au 21 février 2023, conformément aux dispositions du règlement numéro 013-2021.



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

**DE PROCÉDER** à l'embauche de Monsieur Normand Chauvin-Leduc au poste de chauffeur-opérateur selon l'échelon salarial recommandé à compter du 22 février 2023.

Les conditions de travail sont fixées à la convention collective.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

### **RÉSOLUTION 822-02-2023** **APPROBATION DU DEVIS POUR LA FOURNITURE DE PRODUIT PÉTROLIER DIESEL.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie souhaite obtenir des soumissions pour la fourniture de diesel;

**CONSIDÉRANT QU'**un devis a été préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

**D'APPROUVER** le devis portant le numéro RITL 021-2023 préparé par les services administratifs ;

**D'AUTORISER** le processus d'appel d'offres public.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

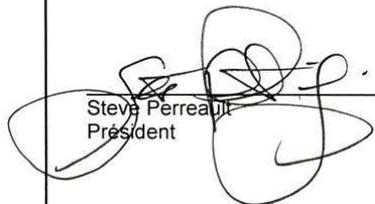
Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

### **RÉSOLUTION 823-02-2023** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Marie-Lise Daigle de lever la présente séance à 15h55

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

  
Steve Perreault  
Président

  
Gilles Bélanger  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

